

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, SAILLANT, ALLANIC, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2016

A l'exception de : Madame FRAUX.
Madame BOUYER a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Date du
Conseil Municipal

29 JUIN 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur POUSSET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 32

13/ EXERCICE 2016 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – LISTE COMPLEMENTAIRE – ADOPTION

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

Par délibération n°15.12.24 en date du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a inscrit au budget primitif 2016, une enveloppe de 315 500 € pour participer au fonctionnement des associations ou apporter un financement exceptionnel à un projet.

Le même Conseil a procédé à l'attribution de l'essentiel des subventions pour 2016 et mis en réserve le solde. Cette période complémentaire visait à parfaire l'instruction des dossiers de demande de subvention ainsi qu'à poursuivre les échanges avec certaines associations sur l'objet de leurs demandes.

Dans ce cadre, et sur la base de dossiers de demande de subvention complets et/ou de finalisation des projets exceptionnels, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations mentionnées ci-après :

Associations	Objet de la subvention	Montant
Amicale des Sapeurs Pompiers de Pornichet	Fonctionnement	2 000 €
ESCO 44 Athlétisme	Fonctionnement	950 €

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1^{ère} adjointe
au Maire

⇒ Vu la délibération n°15.12.24 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 21 juin 2016,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 22 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLLOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER),

- Adopte la liste des subventions telle qu'elle figure ci-dessus.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
 Frédérique MARTIN,



[Signature]
 1^{ère} adjointe au Maire